

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 3 personnes se sont excusées, 1 absent. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 13 juin 2013 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la commission chargée du préavis 2013-02 « Adhésion de la Commune de Vaulion à l'association de communes « SDIS Vallorbe Région » et l'adoption de ses statuts ».

M. Nicolas Bersier lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote des conclusions, soit :

- D'adhérer à l'association de commune « SDIS Vallorbe Région » et d'en accepter les statuts
- De décharger la commission de son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis 2013-04 « Arrêté d'imposition 2014-215 »

M. Claude Langueti, Syndic, lit le préavis.

M. Michael Roch s'assure des dates mentionnées dans le préavis. Il y a quelques fautes de frappe.

M. Alexandre Tharin demande pourquoi l'impôt pompier figure dans le préavis vu qu'on ne pourra plus le percevoir dès 2014? M. François Moffrand répond que sur le préavis c'est les informations de ce qu'on peut faire et ce qui fera fois c'est l'arrêté lui-même. En effet, dès 2014, nous ne pourrons plus percevoir la taxe non pompier.

M. Steve Magnenat, si on fixe pour deux ans, peut-on revenir en arrière après une année ? M. Claude Languetin dit que si l'arrêté d'imposition est voté pour deux ans, on ne peut pas revenir en arrière.

La parole n'étant pas demandée, le Président informe que la commission de gestion sera chargée d'étudier ce préavis. L'assemblée accepte.

3 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe des chiffres arrêtés au 30 juin 2013 pour les déchets.

	<u>30.06.2012</u>	<u>30.06.2013</u>
Ordures ménagères	50 tonnes	22.5 tonnes
Encombrants	4.7 t.	5.4 t.
Bois	8.7 t.	18 t.
Verre	16 t.	12.3 t.
Papier	13.75 t.	16.75 t.

Coût des transports diminution de 30 %.

Le curage de l'étang a été réalisé et subventionné par l'Etat jusqu'à concurrence de 65% du prix des travaux (env. CHF 20'000.00).

M. Jean-Marc Reymond demande si la taxe ordure 2014 sera diminuée et s'étonne que le voyer ne trouve pas la rue du Collège dangereuse. M. Claude Goy répond qu'avant de faire une augmentation ou une diminution de la taxe déchet, il faut avoir le recul sur une année complète donc la première modification pourrait intervenir au plus vite en 2015.

M. Claude Goy informe qu'il étudie toujours les problèmes de circulation à la Rue du Collège et du Plâne.

M. Etienne Roulet demande quand les panneaux des noms et n° de rues seront mis en place pour les maisons foraines ? Comment seront les panneaux ?

M. Claude Goy répond que tout est en commande, ça va arriver. Les panneaux seront les mêmes qu'au village.

Mme Madeleine Guyon informe qu'au collège les vélux et leurs entourages ont été changés cet été ainsi qu'un entourage de cheminée. Les parquets de deux classes ont été réfectionnés et également deux pièces de l'appartement de la concierge.

A l'hôtel, les réfections suite aux dégâts d'eau ont été réalisées et la scène de la grande salle a été isolée.

Mme. Guyon rappelle la soirée cinéma du 11 octobre prochain avec la projection du film « Win Win ».

M. François Moffrand signale que les travaux à la source du Criblet sont terminés et que la demande de lever les zones S2 est en cours.

Le projet de séparatif est en train d'être affiné.

M. Philippe Bally demande combien la taxe eau claire va rapporter à la Commune ? M. François Moffrand informe qu'elle va rapporter environ CHF 15'000.00 par année.

M. Guy Reymond informe que les travaux de la Sagnette et de Suchaud sont terminés. Mais il faut prévoir des dépassements de coûts d'environ 20% pour la Sagnette et de 12% pour Suchaud.

La première étape de la réfection du mur en pierres sèches de la Dent-de-Vaulion a été réalisée cet été. Coût après subvention est supporté à moitié par le village du Pont et l'autre moitié par notre Commune.

Le plan directeur forestier est toujours en travail. Il y a pas mal de bostrich en ce début d'automne.

Des panneaux signalétiques du Parc Naturel Régional Jura Vaudois seront posés aux entrées du village et la mise de bois aura lieu le jeudi 10 octobre prochain.

M. Claude Languetin informe que le Règlement du Conseil communal doit être revu suite à la mise en vigueur de la nouvelle Loi sur les Communes.

M. Danilo Perotti remercie pour les séances d'information sur le projet d'éoliennes « Sur Grati » et s'inquiète des articles dans les journaux ainsi que du mouvement contestataires « Paysage Libre Vaud ».

M. Claude Languetin répond que pour l'instant il n'a pas plus de détail concernant ce groupe.

M. Steve Magnenat demande quel sera le retour pour la commune du projet d'éoliennes « Sur Grati » au niveau financier? M. Claude Languetin informe que le plan financier n'est encore fait et que la Municipalité est en négociation.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 20h58.

Le Président  
P. Magnenat

La Secrétaire  
V. Meyer